



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DÉCLINAISON TERRITORIALE

9 mars 2022

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Contact : sabrina.sayah@developpement-durable.gouv.fr

La sobriété énergétique selon le GIEC

Le GIEC définit les politiques de sobriété (« sufficiency policies », en anglais) comme « un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui évitent **la demande** en énergie, matériaux, sol et eau tout en offrant à chacun une vie décente dans les limites planétaires ».

Sommaire

Le Plan de Sobriété énergétique

- a. Contexte
- b. Les 15 mesures phares
- c. Le détail

Les premiers résultats

Les aides mobilisables

- a. Fonds vert
- b. ACTEE
- c. Autres aides

Le Plan de sobriété énergétique

L'objectif : **Réduire la consommation énergétique de 10% d'ici 2024** et mobiliser tous les acteurs (État, entreprises, collectivités, citoyens).

Le principe : « *des économies choisies plutôt que des coupures subies* » (E.Borne)

Au-delà, pour limiter le changement climatique, la France a pris un engagement pour atteindre la **neutralité carbone en 2050 (soit 40% de baisse de la consommation énergétique)** et une sortie des énergies fossiles.

Le plan de sobriété repose à la fois sur des actions :

- de court terme, basées sur l'identification de sources de réduction de consommation d'énergie via l'utilisation de **check-lists « anti-gaspillage »** pour des gains rapides pour les « entreprises » et les « ménages »,
- de moyen terme, basées sur l'accompagnement des différents acteurs pour les aider à s'adapter via des **programmes CEE** (ACTEE +) des fonds etc



Je baisse



J'éteins



Je décale

+ de sobriété dans les bâtiments

1. **19°C**, c'est la température maximale de chauffe dans les bureaux que les acteurs s'engagent à mieux faire connaître et appliquer. Baisser la température la nuit à 16°C et à 8°C degrés lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours.
2. **Décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe**, quand cela est possible et quand la température extérieure le permet.

3. **Réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les bureaux.** En dehors des usages pour lesquels l'eau chaude est indispensable (douches par exemple) et lorsque les conditions le permettent, les gestionnaires auront la possibilité d'arrêter l'eau chaude sanitaire.

+ de sobriété dans nos mobilités

4. **Favoriser le covoiturage grâce à un bonus pour tout nouveau covoitreur qui s'inscrit sur une plateforme.** Prendre le train plutôt que l'avion pour les trajets professionnels de moins de 4 heures. Prendre le train et les transports en commun plutôt que la voiture, lorsque cela est possible.

+ de sobriété pour un État exemplaire

5. **Diminuer le chauffage de 19°C à 18°C et travailler en horaires décalés les jours de forte tension sur le système électrique** lorsque le signal d'ÉcoWatt est rouge.
 6. **Inciter au télétravail pour réduire la consommation de carburant notamment.** Afin d'aider les agents à faire face à l'augmentation des prix de l'énergie, ils bénéficieront d'**une augmentation de l'indemnité forfaitaire de télétravail à hauteur de 15% afin de couvrir l'augmentation des prix de l'énergie à partir de début 2023.** Au-delà, certains services de l'État expérimenteront le télétravail en fermant les bâtiments pour mesurer précisément les économies réelles de chauffage. Ce sera le cas des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique, avec l'extinction de 4 sites franciliens – Saint-Germain, hôtel de Roquelaure, Grande Arche et tour Séquoia – pour une période de 4 jours, du 29 octobre au 1^{er} novembre inclus.
 7. **Limitier la vitesse à 110 km/h sur l'autoroute pour les agents employant leur véhicule de service lors de trajets professionnels non urgents.** Cette mesure permet un gain de 20% de carburant. Il s'agit seulement de quelques minutes supplémentaires par trajet, inclus dans le temps de travail.
-

Le plan de sobriété - les 15 mesures phares (3/4)

+ de sobriété pour les collectivités territoriales

8. **Réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage public**, qui représente, en moyenne, 30% des dépenses d'électricité d'une collectivité. Éteindre les lumières à certaines heures, réduire l'intensité lumineuse, passer aux éclairages LED avec pilotage automatisé permettrait une économie d'énergie, dès les premiers mois, de 40 à 80% avec un retour sur investissement entre 4 et 6 ans.
9. **Réduire le chauffage des équipements sportifs** : en diminuant de 2°C la température des gymnases et d'1°C la température de l'eau des piscines, comme le recommande l'Association nationale des élus du sport.
10. **Réduire le nombre de mètres carrés chauffés** en regroupant les services publics dans les locaux les mieux adaptés, quitte à les utiliser sur de plus grandes plages horaires.

+ de sobriété pour les entreprises

11. **Les entreprises s'engagent**, une plateforme qui recense les entreprises qui prennent 15 engagements et sont accompagnées dans leur déploiement : éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments dès l'inoccupation, réduire l'éclairage extérieur, notamment publicitaire, et l'éteindre au plus tard à 1h, piloter chauffage, climatisation et ventilation ou encore regrouper les déplacements et supprimer ceux inutiles.
➤ **Déjà plus de 30 entreprises du CAC 40 engagées.**

+ de sobriété dans le sport

12. **Réduire de près de 50% le temps d'éclairage avant et après les matchs pour les compétitions se déroulant en journée et de plus de 30% pour les matchs en soirée**, grâce à l'engagement de la Ligue de football professionnel, de la Ligue nationale de rugby, des clubs professionnels et des diffuseurs TV.

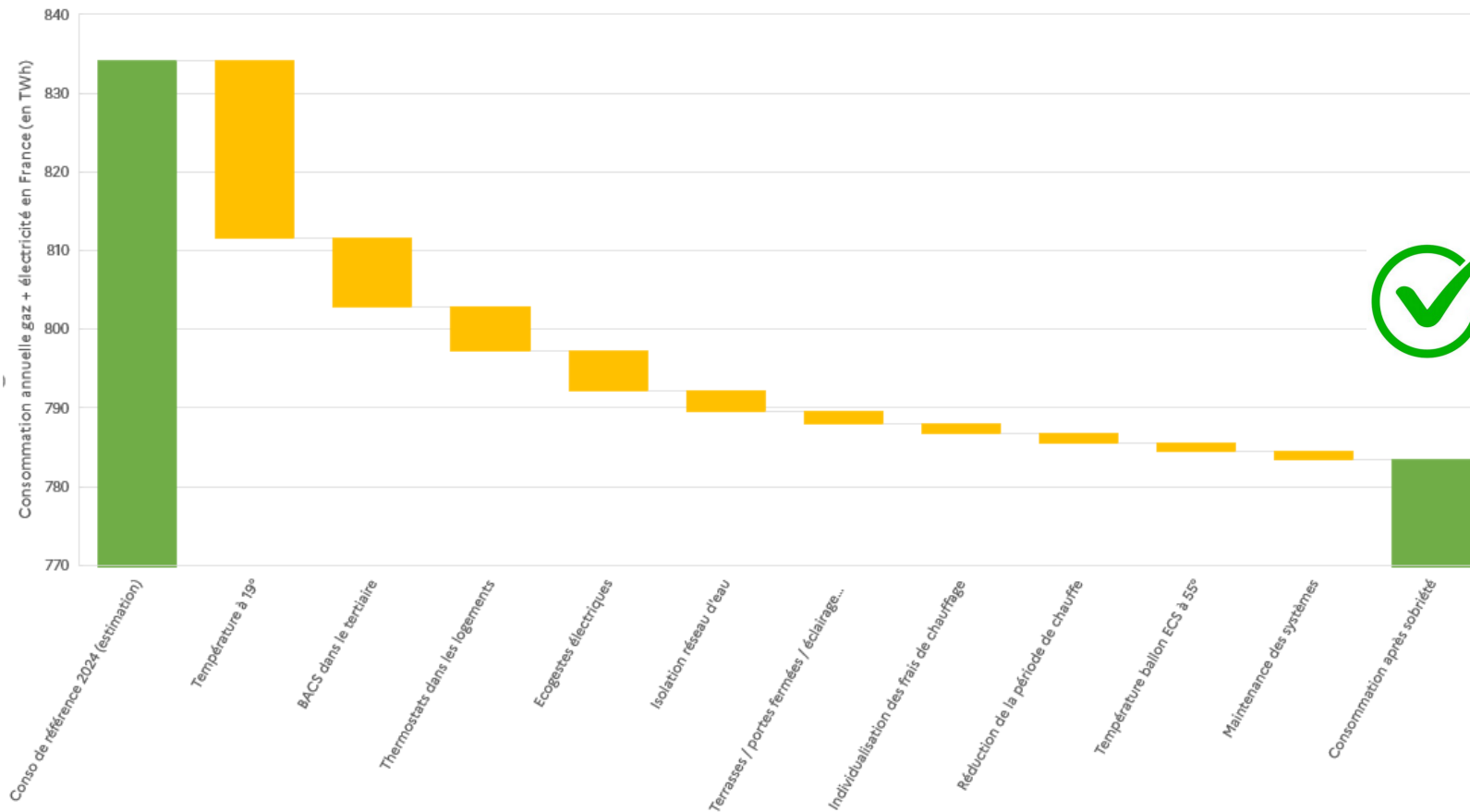
+ d'accompagnement pour les Français

- 13. Mise en place d'un bonus sobriété pour valoriser les économies d'énergie et faire baisser les factures.** Les ménages qui maîtrisent leur consommation énergétique pourront recevoir une prime sur les factures de gaz et d'électricité. Plusieurs énergéticiens s'engagent à proposer cette offre.
- 14. Jusqu'à 9000 euros d'aide pour passer d'une chaudière au gaz à une pompe à chaleur en logement individuel** et des aides permettant un reste à charge de 250 euros en moyenne par appartement pour raccorder un bâtiment de logement collectif à un réseau de chaleur, grâce à MaPrimeRenov'.
- 15. Informer les Français sur la météo de l'électricité** (signal ÉcoWatt), en partenariat avec RTE, par les médias audiovisuels et radiophoniques (à l'image de ce qui a été lancé par France télévisions, TF1 et BFM).

Scénario 2024

Scénario d'un investissement maximal de la population en faveur de la sobriété énergétique

Les 10% de réduction de la consommation énergétique représentent une **cible à atteindre à 794 TWh** en 2024





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE PLAN DE SOBRIÉTÉ - LE DÉTAIL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bâtiments

- Agir sur les températures : chauffage (19°max, voire moins) et climatisation (26° min)
- Installer et mieux régler les dispositifs intelligents de gestion énergétique (BACS)
- Arrêter la ventilation des locaux inoccupés
- Isoler les réseaux d'eau dans tous les bâtiments
- Maintenir et réviser le matériel (chaudière, désembouage etc)

Mobilité

- Déployer le forfait mobilités durables
- Développer les transports collectifs et l'usage du vélo
- Favoriser le covoiturage sur une plateforme de covoiturage (publication fiche CEE le 7/10 + bonification encours de définition)
- Eviter les déplacements inutiles et favoriser le report modal



Une PME de 50 salariés, 1000m² de bureaux chauffés au gaz

- Entretien chaudière et climatisation
- Installation d'un BACS agissant sur les lumière, le chauffage, (présence absence, jour/nuit)
- Diminution du numérique (éteindre les appareils etc)

➔ -20% de consommation (5k€ d'économie)

Les engagements spécifiques : collectivités territoriales

« Éclairer mieux, éclairer utile »

- Capteurs de présence, baisse de l'intensité, pilotage à distance en fonction de l'intensité lumineuse extérieure, extinction totale à partir d'une certaine heure lorsque l'éclairage est inutile...
- Extinction des enseignes et les publicités lumineuses entre 1 h et 6 h du matin, partout en France, règlement local de publicité ou non (décret d'octobre 2022)

Promouvoir la sobriété auprès des citoyens

- Encourager les initiatives locales, pourquoi pas via le concours des économies d'énergie Cube, à l'échelle des immeubles, des services etc

Des ressources méthodologiques existent

- Guide formulant 40 recommandations sur l'éclairage public à l'initiative de l'association Les éco-maires
- 10 actions mises en avant par l'Association des Maires de France, etc

Eclairage public de Sète (Hérault)

- Suppression de 18 % des points lumineux,
- Installation de LED,
- Installation de 157 luminaires à détecteur de présence (...)

Résultats :

Réduction de 40% de la consommation d'électricité en 4 ans (avec un objectif de 60 % à terme).

10 GESTES

pour faire des économies d'énergie dans les collectivités

Economisez de l'énergie cet hiver et engagez-vous de manière plus ambitieuse pour encore plus d'économies tout au long de l'année.

La check-list « anti-gaspillage » à destination des collectivités

1. Adapter la température du chauffage

en fonction de l'occupation et de la température extérieure : 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation d'énergie en moins.

2. Entretien des équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude :

calorifier, vérifier l'équilibrage, organiser le désembouage pour éviter toute dépendance thermique. Retarder si possible l'ouverture de la saison de chauffe.

3. Réduire les dépenses d'eau chaude :

vérifier que la température du chauffe-eau collectif ne dépasse pas 55°C et installer des réducteurs de débit sur les robinets et dans les douches des équipements.

4. Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments :

la nuit, le week-end et lors des périodes de fermeture, conformément à la réglementation. Améliorer aussi son efficacité avec des LED ou des lampes basse consommation et une gestion en fonction de la présence.

5. Réduire voire éteindre l'éclairage public :

Installer des systèmes automatiques d'allumage, de gradation et d'extinction pour réduire de 20 à 30% la consommation d'électricité.

6. Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau :

arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables (comme les écrans des halls d'accueil), éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, limiter le nombre et le dimensionnement des équipements informatiques, augmenter la température des salles de serveur, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passifs (free cooling)...

7. Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie

et aux bonnes pratiques du chauffage au bois. Alors que les prix de l'énergie augmentent, le chauffage au bois séduit de plus en plus. Pour limiter la consommation de bois et éviter de détériorer la qualité de l'air, diffuser les bonnes pratiques (pas de cheminée ouverte, allumer le feu par le haut, utiliser du bois sec et de qualité).

8. Être exemplaire :

tout comme l'état, l'exemplarité des collectivités est essentielle pour motiver l'ensemble de la société à participer à la réduction des consommations d'énergie. Agir sur l'éclairage des monuments, des stades, veiller à fermer les portes donnant sur l'extérieur, sensibiliser les agents aux enjeux environnementaux, favoriser l'écoconduite des agents...

9. Rejoindre le programme Territoire engagé pour la transition écologique :

modulable et assorti d'outils opérationnels, il permet aux collectivités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire avec des résultats probants (les habitants consomment 30% d'énergie en moins par rapport à la moyenne française).

10. Engager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

en s'appuyant sur les retours d'expériences de collectivités qui ont réduit drastiquement leur consommation d'énergie, sur le dispositif conseiller en énergie partagée (en 5 ans, les communes accompagnées ont réduit de 15% leur consommation d'énergie) ou encore sur l'outil Operat pour tout savoir sur l'application de la réglementation énergétique.

- 1) Adapter la **température** du chauffage
- 2) **Entretien** des équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude
- 3) Réduire les dépenses d'**eau chaude**
- 4) Éteindre l'**éclairage intérieur** des bâtiments
- 5) Réduire voire éteindre l'**éclairage public**
- 6) Sensibiliser à la **sobriété numérique** au bureau
- 7) **Sensibiliser les habitants** aux économies d'énergie
- 8) **Être exemplaire**
- 9) Rejoindre le **programme Territoire engagé pour la transition écologique**
- 10) Engager la rénovation énergétique des **bâtiments tertiaires**

POUR ALLER PLUS LOIN

Les guides Écoresponsable au bureau, La rénovation énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires, Rénoover l'éclairage des bâtiments tertiaires, Rénoover l'éclairage extérieur et l'article Bien se chauffer au bois pour moins polluer

Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique et mieux piloter votre consommation : [HONEYCOWATT.FR](#)


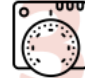









Le Guide de l'AMORCE et l'AMF

HAUSSE DES FACTURES ÉNERGÉTIQUES
QUELLES **SOBRIÉTÉS** ET COMMENT PASSER L'HIVER
POUR LES **COLLECTIVITÉS** ?

10 ACTIONS
APPLICABLES DÈS **MAINTENANT**
EFFICACES DÈS CET **HIVER**

CIBLAGE
IDENTIFIER ET CIBLER
LES BÂTIMENTS INEFFICACES
à partir de factures ou d'estimations

MOBILISATION  FORMER ET INFORMER LES AGENTS ET NOMMER un référent « sobriété » par service	RÉGULATION  VERIFIER LES SYSTEMES DEREGULATION DE CHAUFFAGE et s'assurer de leur bonne utilisation	19°C - 8°C  RESPECTER LE CODE DE L'ÉNERGIE ET RÉGULER à 19 °C les bâtiments occupés
ECLAIRAGE  ETEINDRE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE 23H À 5H30 sauf sur les axes principaux	ÉCO CONDUITE  FORMER LES AGENTS À L'ÉCO CONDUITE ET LIMITER la vitesse maximale de conduite	EAU CHAUDE  COUPER L'EAU CHAUDE DANS TOUS LES BÂTIMENTS hors établissements scolaires et santé
SAISON  REDUIRE LA SAISON DE CHAUFFE DES BÂTIMENTS des vacances de Toussaint à Pâques	ÉQUIPEMENTS  INTERDIRE L'USAGE D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES chauffage d'appoint / sèche-mains	MONUMENTS  ETEINDRE L'ECLAIRAGE DES MONUMENTS, DES FACADES, des enseignes et des vitrines éclairées

ACTIONS ISSUES DES PROPOSITIONS DES 215 COLLECTIVITÉS AYANT PARTICIPÉ AU GROUPE DE TRAVAIL AMORCE DU 30 AOÛT 2022

AMORCE | AMF | INTERCOMMUNALITÉS | BANQUE CRÉDIT COOPÉRATIVE

Un outil au service des collectivités :

- **10 actions** efficaces à mettre en œuvre
- **100 autres pistes** de travail

- Des actions classées selon leur **impact**
- De nombreux **exemples**

<https://amorce.asso.fr/publications/plan-d-urgence-sobriete-10-actions-pour-aider-les-collectivites-a-passer-l-hiver-et-autres-pistes-de-travail-enp80/download>

Les engagements spécifiques : l'Etat exemplaire (1/2)

Bâtiments

- Agir sur la température (**chauffage à 19 °C** maximum et **climatisation à 26 °C** minimum). Les jours ÉcoWatt rouge : chauffage à 18°C et horaires décalés.
- Supprimer l'obligation d'**eau chaude sanitaire** dans les bureaux
- Accélérer les **travaux** à gains rapides sur les bâtiments de l'État et de ses opérateurs (BACS, LED etc) :
dotation supplémentaire de 150M€ à partir d'octobre 2022
- Déployer une task force territorialisée d'énergéticiens et techniciens supplémentaires (au sein d'Agile), pour formation et appui technique des gestionnaires de bâtiments de l'État
- Déployer des ambassadeurs sobriété au niveau de chaque bâtiment
- Assurer l'obligation de remplacement des chaudières au fioul et accélérer le remplacement des chaudières au gaz
- Lancer des programmes d'installation photovoltaïque

Site Balard du Ministère des Armées

Site : 13,5 ha, 24 bâtiments, 10 500 usagers, 4 restaurants-self, etc.

→ Fermeture de plusieurs restaurants-sels durant la période des fêtes : 20 152 KWh économisés

→ Abaissement à 8° de la température de consigne de chauffe de 5 bâtiments entre Noël et le nouvel an : 156 652 KWh économisés (soit environ 110 k€)

Les engagements spécifiques : l'Etat exemplaire (2/2)

Mobilité

- Limiter la vitesse des véhicules de services pour les trajets professionnels à **110 km/h** (20% d'économie)
- Installer des stationnements sécurisés pour les **vélos**
- Choisir les modes de transport les plus adaptés et les plus économes en CO2 (transports en commun, train, vélo, covoiturage)
- Encourager le recours au télétravail afin d'économiser sur les déplacements et d'optimiser l'usage des bâtiments (augmentation de l'indemnité forfaitaire de 15% en 2023)

Quelques éco-gestes

- Rouler à vitesse modérée pendant les 5 premiers km : 45% de surconsommation en moins
- 110km/h : 20% d'économie
- Ne pas pousser le régime moteur : jusqu'à 20% d'économie
- Ne pas abuser de la climatisation : jusqu'à 7% d'économie
- etc

Numérique

- Sensibiliser les agents aux bons gestes du numérique
- Améliorer l'efficacité énergétique des data centers de l'État
- Limiter voire supprimer les écrans non essentiels (halls, selfs etc)

Marchés publics

Rajouter **des clauses de sobriété énergétique**

Challenge inter-administrations d'État d'économies d'énergie sur le parc immobilier de l'État :

- Projet de challenge pendant 2 ans pour atteindre l'objectif de 10% d'économie d'énergie en moyenne
- Accompagnement collectif proposé à 100 000 bâtiments de l'État, avec formations à distance, webinaires de partage d'expériences et plate-forme d'échanges entre les participants
- Accompagnement individuel de 2000 bâtiments (1000 bâtiments par an choisis parmi les plus énergivores) incluant la participation à un concours et accompagnement sur le volet usages par le Cerema

Planification énergétique des bâtiments de l'État en PACA :

- Appui technique d'une taskforce visant l'optimisation de l'exploitation maintenance des bâtiments
- En PACA une vingtaine de sites ont été identifiés, pour une consommation de 37 GWh.

Déploiement du plan de sobriété sur l'immobilier de l'Etat au niveau national :

- Résultats mesurés entre 2021 et 2022 avec télérelevés intégrés dans l'OSFI (échantillon d'environ 7 700 bâtiments)
- Octobre 2022 : peu d'impact du plan de sobriété
- Novembre 2022 : - 8% en moyenne, après correction climatique



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PREMIERS RÉSULTATS - PASSAGE DE L'HIVER

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une consommation nettement orientée à la baisse

Résultats :

Une diminution structurelle de la consommation

L'ensemble des secteurs est désormais concerné:

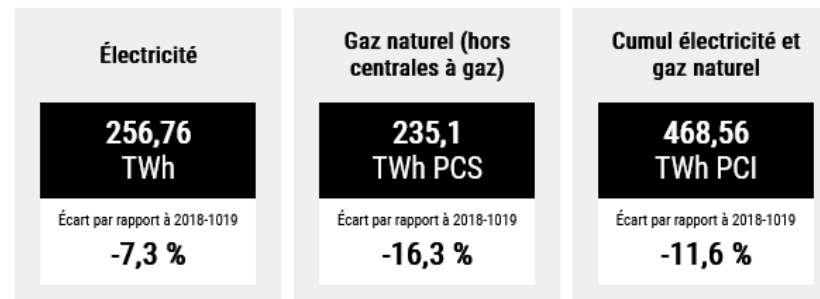
- Industriel (12 à 15%)
- Résidentiel et tertiaire, y compris durant la pointe de froid de décembre

Baisse supérieure à la variante sobriété présentée en septembre, contribuant largement à limiter les risques

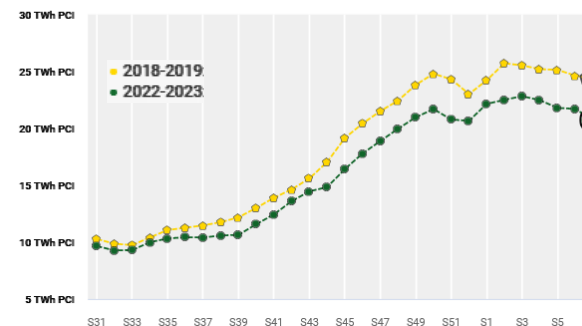
Nouveaux enjeux :

- Maintenir la dynamique malgré l'éloignement du risque de délestage
- Acceptabilité des mesures
- Poursuivre pour atteindre l'objectif de – 40 % de consommation énergétique en 2050

Consommation cumulée observée depuis le 1er août 2022, au 19 février 2023



Consommation hebdomadaire cumulée d'électricité et de gaz naturel des consommateurs français, corrigée du climat



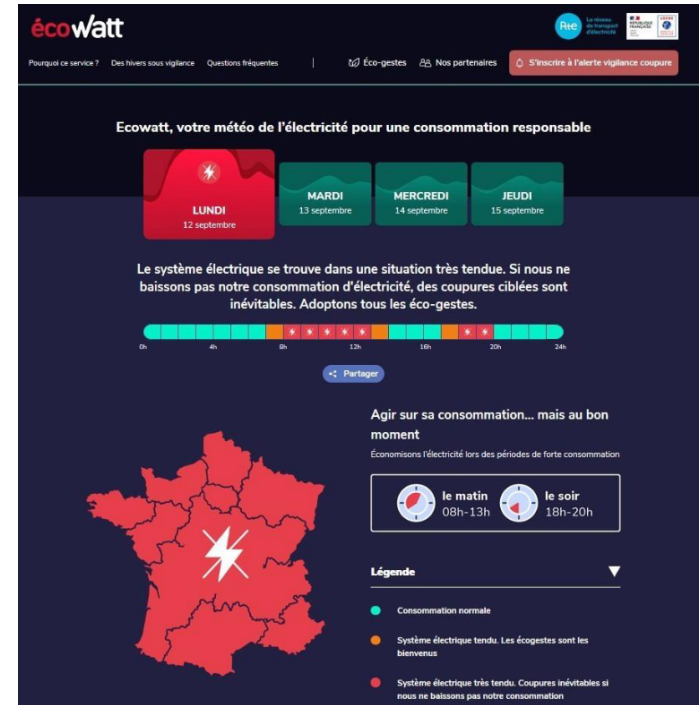
Ecowatt : le dispositif pour vous informer

Un dispositif pour signaler les périodes de tension et promouvoir les gestes d'urgence

Signal sur 3 couleurs :

- *Notre système est raisonnable.*
- *Le système se trouve dans une situation tendue, les éco-gestes sont les bienvenus.*
- *Le système électrique se trouve dans une situation très tendue. Si nous ne baissions pas notre consommation d'électricité, les coupures sont inévitables. Adoptons tous les éco-gestes.*

- Un outil développé par RTE en partenariat avec l'ADEME
- Un site : <https://www.monecowatt.fr/>
- Une alerte SMS (inscription sur le site)



Ecogaz : le dispositif pour vous informer

Un dispositif pour signaler les périodes de tension et promouvoir les gestes d'urgence

Signal sur 4 couleurs :

- *Notre consommation est raisonnable*
- *Notre consommation est élevée. Une modération de la consommation est bienvenue.*
- *Le réseau de gaz est dans une situation tendue. En adaptant sa consommation, chacun peut contribuer à l'effort collectif et éviter que des grands consommateurs ne soient mis à contribution par une baisse importante de leur consommation.*
- *Le réseau de gaz est dans une situation très tendue. Des ordres de délestage pourraient être envoyés très prochainement aux acteurs concernés. Réduisons tous notre consommation pour permettre un retour à une situation normale le plus rapidement possible.*

- Un outil développé par GRTgaz en partenariat avec l'ADEME
- Un site : <https://myecogaz.com>
- Une alerte SMS (inscription sur le site)

écogaz



Bienvenue sur écogaz !

Vous êtes consommateur de gaz :
Consultez **le baromètre à 5 jours** de la tension sur le réseau de gaz et consommez mieux.

lundi, 6 mars	mardi, 7 mars	mercredi, 8 mars	jeudi, 9 mars	vendredi, 10 mars
✓	✓	✓	✓	✓

[Je m'abonne aux alertes](#)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES AIDES MOBILISABLES

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

LE FONDS VERT

(Fonds d'accélération de la transition énergétique)

Objectif du programme : Aider les collectivités à financer leurs investissements



2 milliards d'euros pour soutenir vos projets verts

→ Les crédits sont répartis entre territoires en fonction de **critères démographiques et des besoins propres** à chaque territoire.

→ Les crédits sont délégués par la DGALN aux **préfets de région**, désignés (RBOP), qui **répartissent les enveloppes entre départements**

→ Chacun des **trois axes** d'intervention doit représenter en exécution **au moins 10 %** des crédits

AXE 1



Performance environnementale

- Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- Renouvellement de l'éclairage public
- ...

AXE 2



Adaptation des territoires au changement climatique

- Prévention des inondations
- Adaptation aux risques émergents en montagne
- Prévention des risques cycloniques
- Prévention des risques d'incendies de forêts
- Adaptation au recul du trait de côte
- Renaturation des villes
- ...

AXE 3



Amélioration du cadre de vie

- Appui à la mise en place des ZFE-m
- Recyclage des friches
- Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
- ...

<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

AXE 1

Renforcer la performance environnementale

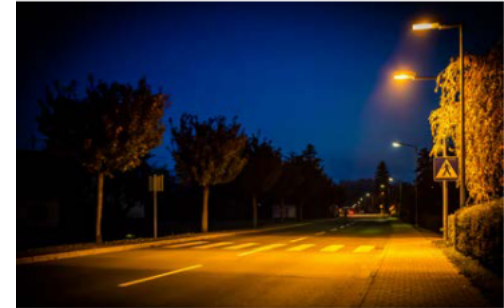
**La rénovation
énergétique
des bâtiments publics**



**Soutien au tri à la source
et à la valorisation
des biodéchets**



**Rénovation des parcs
de luminaires
d'éclairage public**



Éligibilité et sélection des projets

Nature et porteurs des projet éligibles

Projets de rénovation énergétiques éligibles :

- **Actions « à gain rapide »** présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, etc.)
- **Travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement** (menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage, etc.)
- Des **opérations immobilières de réhabilitation** lourde combinant plusieurs de ces travaux

Au moins **30% d'économies d'énergie** par rapport à la situation d'avant projet
ainsi qu'une **réduction significative des émissions de GES**



Les travaux d'élimination des énergies fossiles, de développement des énergies renouvelables et des réseaux urbains de chaleur et de froid renouvelable sont éligibles, s'ils respectent l'atteinte des 30 % d'économie d'énergie



Il n'y a pas d'objectif chiffré pour la réduction des émission de GES.

Éligibilité et sélection des projets

Hiérarchisation et sélection des projets

Instruction : préfecture de département

L'ambition des projets éligibles en termes d'économies d'énergie potentielles
constitue le premier critère de sélection

Possibilité de prioriser les projets :

- permettant de réaliser les **réductions d'émission de GES** les plus élevés
- s'inscrivant dans des **programmes** tels que ACV, PVD, ou encore contractualisés dans le cadre d'une OPAH ou le NPRNU, etc.
- portés par des **petites communes rurales**
- portant sur des **bâtiments scolaires** qui constituent une part importante des consommations d'énergie

Éligibilité et sélection des projets

Nature et porteurs des projet éligibles

Cette action vise à : **Éclairer mieux** : accélérer la rénovation du parc d'éclairage public ancien (40% du parc de plus de 25 ans), diminuer le nombre et la puissance des points lumineux,
Éclairer utile : promouvoir l'extinction en cœur de nuit, coupler avec de capteurs de présence etc

Ces travaux pourront notamment cibler les subventions :

→ **d'études** de diagnostic territorial et de stratégie d'extinction ;

→ **d'ingénierie et d'études préalables** au dimensionnement du parc de luminaire, dans une optique d'aller au-delà des prescriptions techniques de l'arrêté du 27 décembre 2018 ;

→ **d'investissements** pour :

- l'achat de nouveaux luminaires ainsi que des mats destinés à porter ces luminaires
- les travaux de génie civil destinés à l'installation des mats
- le changement des réseaux électriques alimentant les mats à l'exception de l'enfouissement des réseaux existants



Les actions éligibles au fonds doivent contribuer à la sobriété énergétique, à la réduction de la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité. *(La mise en conformité réglementaire ainsi que le déploiement d'éclairages dans les zones préalablement non éclairées ne sont pas éligibles.)*

Éligibilité et sélection des projets

Hiérarchisation et sélection des projets

Instruction : préfecture de département

Priorité pour les communes de moins de 10 000 habitants

Critères de priorisation :

- rénovation accélérée du parc d'éclairage public ancien (+ de 25 ans) ou un remplacement des parcs à obsolescence accélérée (parcs ultramarins)
- diminution du nombre de points lumineux
- baisse importante de la puissance installée (d'au moins 25%)
- mise en place de l'extinction en cœur de nuit ou mise en place d'appareils intelligents n'éclairant qu'au passage d'un piéton ou d'un véhicule en approche
- recours aux technologies utilisant des énergies renouvelables (alimentation à l'énergie solaire...) et/ou ayant une durée de vie, calculée à 25°C, supérieure ou égale à 75 000 heures
- plus grande protection de la biodiversité (T°K)

Modalités de candidatures et d'accompagnement

Composition et modalités de dépôts des dossiers de candidature

Dépôt : plateforme unique « **Démarches simplifiées** »

Pièces justificatives :

→ Les pièces communes demandées pour toutes les mesures du Fonds Vert (formulaire, lettre d'engagement, etc.)

→ la **description du projet** de rénovation

→ *pour la rénovation des bâtiments* : la **production d'une étude thermique** permettant de justifier des économies d'énergie et de la baisse attendue des émissions de gaz à effet de serre des travaux

Pour toute information :

www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert



→ Un **guide** à l'intention des décideurs locaux

→ Une **FAQ** mise à jour régulièrement

→ **13 cahiers d'accompagnement** pour les porteurs de projets et les services instructeurs

→ Des **webinaires** : replay et supports disponibles

Programme ACTEE+ : accompagnement des collectivités

Suite au succès du programme ACTEE, prolongement et amplification de ces actions

Porteur de programme : Regroupement d'association de collectivités territoriales, entraîné par la FNCCR

Cible : Les collectivités locales

Objectif du programme : Aider les collectivités à préparer leurs investissements énergétiques

Budget : **220 M€** pour une durée de 4 ans (doublé par rapport à ACTEE 2)

En complément

Autres aides à solliciter :

- Programme Territoires Engagés : performance énergétique des bâtiments, mobilité durable
- Certificat d'Économie d'Énergie CEE
- Conseil Régional :
 - Appel à projets FEDER :
22,5 M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments publics
Deux appels à projets : premier en 2022 ; second prévu de juin 2023 à décembre 2023 ou janvier 2024
Contact : Léonore Gaget, lgaget@maregionsud.fr

Plateformes à consulter :

- Agir :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/>
- Aides-territoires :
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>



Conclusion

- Un plan de sobriété pour réduire les consommations et les factures
- Des actions sans regret à court et long terme
- Chaque geste compte, exemplarité de l'action publique
- De nombreuses aides disponibles : guides, appui méthodologique, financements d'études et d'investissements

Merci pour votre attention

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Chargée de mission Climat et Maîtrise de l'énergie
Service Énergie Logement

Sabrina SAYAH

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille

Tél. 04 88 22 61 00

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Gisements d'économies d'énergie (gaz et électricité) en 2024 liées au plan de sobriété

0 5 10 15 20 25 (TWh/an)

Température à 19°C

Gestion intelligente des bâtiments tertiaires (BACS)

Thermostats dans les logements

Écogestes électriques

Isolation des réseaux d'eau

Absence de terrasses chauffées / portes formées des commerces /
extinction des enseignes et publicités lumineuses entre 1 et 6 h

Individualisation des frais de chauffage

Réduction de la période de chauffe

Réglage de la température des ballons d'eau chaude à 55°C

Maintenance des équipements de chauffe

Remplacement luminaires publics par des LED

		Action	Outils
Pilotage	Programme Territoire Engagé	Engager son territoire dans la transition	https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/
Bâtiment / patrimoine	Diagnostic	Rechercher les sources d'économies d'énergie	ACTEE (Perf'actee)
		Challenge d'économies d'énergie	Concours CUBE : concours d'économies d'énergies https://cube-championnat.org/accompagnement/
		Management de l'énergie certifié ISO 50001	Programme PRO-SMEn (ATEE) : encourage et récompense la mise en place de ces systèmes de management ISO 50001: https://pro-smen.org/
	Isolation	Isolation thermique des bâtiments et des réseaux de chauffage	Fonds vert CEE
	Chauffage	Installer des dispositifs de régulation des température dans les bâtiments	
		Entretien des équipements de chauffage froid et d'eau chaude	

	Action	Outils
Éclairage public	Remplacer les éclairages existants par des LED	Programme Lum'ACTEE https://www.programme-cee-actee.fr/aap/lumacte/
	Passage en détection automatique dans l'espace public en intérieur comme en extérieur	Fonds Vert https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FONDS%20VERT%20A4%20v4-web-planche.pdf
Transport / mobilité	Former les agents à l'écoconduite pour mettre en place des actions simples	
	Encourager le covoiturage et le report modal	Plus d'informations sur le forfait mobilités durables : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14046
	Optimiser sa flotte automobile : ne pas remplacer les véhicules les moins utilisés et/ou se tourner vers des véhicules plus propres	
Infrastructures sportives	Réduire les consommations d'eau et d'énergie des espaces aquatiques publics	Programme Act'Eau : soutien opérationnel et financier https://www.programme-cee-actee.fr/aap/acteau/
	Réaliser des bilans de consommation énergétique	ACTEE